

**PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL extra-ordinaire
DU 21 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **VAL-REVERMONT** s'est réuni à 18 h 30 au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL

Secrétaire de séance : Jacques GAUGE

Convocation et affichage du 16 septembre 2022

Membres présents : ALLEHAUX Dominique, AGOSTINI Nathalie, BULIN Bérangère CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, HARNAL-BEREIZIAT Maryline, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Franck, MONCEL Alain, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusés : CARON Laetitia (pouvoir donné à H. TEISSIER), CATHERINE-BONNICI Julie, GIROD Emmanuelle (pouvoir donné à R. MARECHAL), HAEGELIN Mathieu (pouvoir donné à B. BULIN), JOLY Olivier (pouvoir donné à N. AGOSTINI), PARRAIN Noël (pouvoir donné à M. WIEL), PUVILLAND Christophe (pouvoir donné à JL REVEL), SERVIGNAT Hervé (pouvoir donné à F. DUTEL), THEVENARD Béatrice (pouvoir donné à E. PONCIN)

Ordre du jour du Conseil extra ordinaire

•Vente de la maison Brunaud

DE202209057 – Achat Maison BRUNAUD

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de procurations : 8

Nombre de votants : 26

Pour : 26

contre : 0

Abstentions : 0

Madame le maire rappelle au conseil la délibération du 24 février 2022 fixant le prix de vente de la maison Brunaud à 149 000 €.

Or, après quelques mois de publicité sans grand succès, l'Agence ERA, mandatée pour la vente, propose, après négociation de ramener le prix de vente à 130 000 €. Madame le maire ajoute qu'attendre le prochain conseil municipal pour prendre cette délibération aurait risqué de mettre en difficulté les futurs acquéreurs (remontée des taux d'emprunt au 1^{er} octobre).

Considérant le nombre très réduit de propositions d'achat et compte-tenu des travaux importants à réaliser dans cette maison, le conseil municipal, après en avoir délibéré

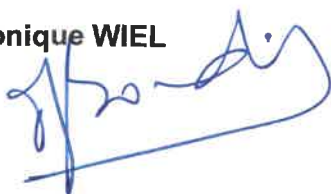
- Autorise la vente de la maison Brunaud au prix négocié de 130 000 € duquel sera déduit la rémunération de l'Agence ERA fixée à 7 900 €.

Prochain Conseil municipal le mercredi 12 octobre 2022

Séance levée à 18 h 50

Le Maire

Monique WIEL



Le secrétaire de séance

Jacques GAUGE

